



Société d'expertise comptable
Ordre régional Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale Paris

COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2019

4-14, rue Ferrus - 75014 Paris - Tél. : 33 (0) 1 40 40 38 38 - www.groupe-aplitec.com
Société par actions simplifiée au capital de 2 170 420 € - 702 034 802 RCS Paris



COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR

Société Anonyme au capital de 6 159 757 €

**Siège social : 6 Place de la Madeleine
75008 PARIS**

813 598 232 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2019

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels concernant la valorisation retenue de la filiale GRECEMAR SA.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué ci-avant au paragraphe « Observation », la note de l'annexe intitulée « Titres immobilisés » fait état des conditions dans lesquelles l'évaluation des titres de la société GRECEMAR SA ont été déterminées. Nos travaux ont consisté à contrôler les données de la société GRECEMAR SA, nous entretenir avec la Direction, et à vérifier les calculs arithmétiques. Nous nous sommes assurés de la correcte traduction comptable des évaluations ainsi fournies et de la pertinence des informations transmises à ce titre en annexe des comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

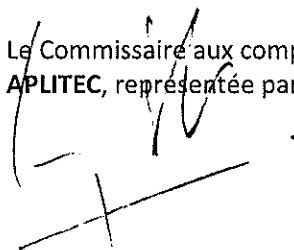
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 septembre 2019

Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Stéphane LAMBERT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2019 12			Exercice N-1 30/04/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	6 119 757	115 230	6 004 527	6 119 757	115 230	1.88		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	252		252	252				
Total II	6 120 009	115 230	6 004 779	6 120 009	115 230	1.88		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances							
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	45 401		45 401	10 244	35 156	343.17		
Charges constatées d'avance (3)	6 117		6 117	5 694	423	7.42		
Total III	51 517		51 517	15 939	35 579	223.23		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 171 526	115 230	6 056 296	6 135 948	79 651	1.30		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/04/2019	12	30/04/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 159 757) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 159 757		6 159 757			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	182 928		145 855		37 073	25.42
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	175 808		37 073		138 735	374.23
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	5 801 022		5 976 829		175 808	2.94
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	236 703		141 703		95 000	67.04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	18 572		17 415		1 157	6.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Total IV	255 275		159 118		96 157	60.43
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	255 275		159 118		96 157	60.43
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 056 296		6 135 948		79 651	1.30

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

255 275 159 118

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2019 12			Exercice N-1 30/04/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			60 502	36 997	23 505	63.53	
Impôts, taxes et versements assimilés			76	76			
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			60 578	37 073	23 505	63.40	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			60 578	37 073	23 505	63.40	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2019	12	30/04/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			115 230		115 230	
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			115 230		115 230	
2. Résultat financier (V-VI)			115 230		115 230	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			175 808	37 073	138 735	374.23
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)						
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			175 808	37 073	138 735	374.23
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)			175 808	37 073	138 735	374.23

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	13
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations générales complémentaires	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	16
Titres immobilisés	16
Créances immobilisées	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	17
Disponibilités en Euros	17
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	17
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	18
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	19
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	20

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 056 296.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un déficit de 175 807.62- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019.

L'assemblée générale du 4 février 2019 a voté les résolutions suivantes :

- le changement de dénomination sociale de la société pour adopter la dénomination Compagnie Mercosur Grecepar
- la fixation à 0.20 € de la valeur nominale de chaque action de la société et, par voie de conséquence, la division de chaque action de 1 € de nominal chacune, en procédant à l'échange de ces actions à raison de la remise de 5 actions de 0.20 € de nominal contre 1 action de 1 € de nominal

Par voie de corrélation, il a été décidé de multiplier par cinq (5) de le nombre d'actions le capital de la société le portant ainsi de 6 159 757 actions à 30 798 785 actions d'une valeur nominale de 0.20 €, le montant du capital restant inchangé.

- les délégations au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la société, avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public, par placement privé, par compensation, par incorporation de primes, réserves ou bénéfiques, et à l'émission de valeurs mobilières.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes et conventions générales ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 et 2018-01 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société est une holding qui détient les titres de la société GRECEMAR SA domiciliée à MONTEVIDEO en URUGUAY

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	6 119 757		
Prêts, autres immobilisations financières	252		
TOTAL	6 120 009		
TOTAL GENERAL	6 120 009		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			6 119 757	6 119 757
Prêts, autres immobilisations financières			252	252
TOTAL			6 120 009	6 120 009
TOTAL GENERAL			6 120 009	6 120 009

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		115 230			115 230
TOTAL		115 230			115 230
TOTAL GENERAL		115 230			115 230
Dont dotations et reprises financières		115 230			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	252		252
Charges constatées d'avance	6 117	6 117	
TOTAL	6 369	6 117	252

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	18 572	18 572		
Groupe et associés	236 703	236 703		
TOTAL	255 275	255 275		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0.2000	6 159 757	24 639 028		30 798 785

Par décision de l'AGE du 4 février 2019, la valeur nominale des actions a été fixée à 0.20 € et par voie de conséquence chaque action de 1 € a été divisée en 5 actions de 0.20 €. Le nombre d'actions est ainsi passé de 6 159 757 actions à 30 798 785 actions. Le montant du capital social demeurant inchangé.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres de la filiale GRECEMAR SA ont fait l'objet d'une provision au 30 avril 2019. Cette filiale uruguayenne a été mise temporairement en sommeil au cours du dernier exercice en attendant une amélioration de la situation économique et politique locale.

Au 30 avril 2019, il a été considéré que cette mise en sommeil ne remettait pas en cause la valeur de la carrière qu'elle possède compte tenu des négociations en cours pour la fourniture de granit dans le cadre de la construction de plus de 200 000 logements en Egypte.

Par conséquent, la provision pour dépréciation des titres a été limitée aux seules pertes cumulées par cette filiale depuis son acquisition - hors prise en compte de l'amortissement constaté sur la mine (non représentatif de la perte de valeur de la carrière) soit 115 k€.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 520
Total	17 520

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 117
Total	6 117

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	175 808-
Résultat avant impôt	175 808-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	175 808-

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals domies par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - GRECEMAR S.A. (US Dollars) - Participations détenues entre 10 et 50 %	1 140 136	13 065 834	100.00	6 119 757	6 119 757			631	743 634	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code de Commerce Art. R 225-102)

	30/04/2015	30/04/2016	30/04/2017	30/04/2018	30/04/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		6 159 757	6 159 757	6 159 757	6 159 757
Nbre des actions ordinaires existantes		6 159 757	6 159 757	6 159 757	30 798 785
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		95 084-	50 771-	37 073-	60 578-
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		95 084-	50 771-	37 073-	175 808-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		0.02-	0.01-	0.01-	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		0.02-	0.01-	0.01-	0.01-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					